



# Convention relative aux droits des personnes handicapées

Distr. générale  
11 février 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées Treizième session

New York, 30 novembre et 1<sup>er</sup>, 3 et 11 décembre 2020

## Rapport de la treizième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées

### I. Introduction

1. La treizième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées s'est tenue au Siège le 30 novembre et le 1<sup>er</sup>, le 3 et le 11 décembre 2020.
2. Sept séances ont été organisées. La première, tenue le 30 novembre, a été consacrée à l'examen des points de l'ordre du jour relatifs à l'ouverture de la session, à l'adoption de l'ordre du jour, à l'organisation des travaux et aux décisions de la Conférence des États parties. L'élection des membres du Comité des droits des personnes handicapées s'est déroulée dans le cadre de trois séances en présentiel (les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, tenues le 30 novembre, et la 7<sup>e</sup> séance, tenue le 11 décembre). Trois tables rondes virtuelles ont été tenues, aux 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances, le 1<sup>er</sup> et le 3 décembre. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 3 décembre, la Conférence a examiné le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Dialogue interactif entre les États parties, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes sur l'application de la Convention ».
3. Le texte des décisions adoptées par la Conférence figure à l'annexe I, le résumé du Président de la session, à l'annexe II, et la liste des organisations non gouvernementales accréditées auprès de la Conférence, à l'annexe III.

### II. Ouverture de la session

4. La session a été ouverte par le Président de la Conférence et Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, Cristian Espinosa.
5. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 30 novembre, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire de la session ([CRPD/CSP/2020/1](#)), décidé de l'organisation des travaux et adopté des décisions.



6. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 5 de l'article 25 du Règlement intérieur et au titre du point 3 de l'ordre du jour, 23 nouvelles organisations non gouvernementales ont été accréditées auprès de la Conférence (voir annexe III).

7. Des déclarations liminaires ont été faites par le Ministre équatorien des affaires étrangères, Luis Gallegos, le Secrétaire général et le Président de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Des messages du Président du Comité des droits des personnes handicapées, Danlami Umaru Basharu, du Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, Gerard Quinn, de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité, María Soledad Cisternas Reyes, et d'un représentant de la société civile membre du Forum africain des personnes handicapées, Idriss Alzouma Maiga, ont été diffusés en vidéo.

### **III. Élection des membres du Comité des droits des personnes handicapées**

8. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, la Conférence a élu les membres du Comité des droits des personnes handicapées ci-après, dont le mandat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : Rosa Idalia Aldana Salguero (Guatemala), Odelia Fitoussi (Israël), Floyd Morris (Jamaïque), Samuel Kabue (Kenya), Soumia Amrani (Maroc), Gerel Dondovdorj (Mongolie), Robert George Martin (Nouvelle-Zélande), Vivian Fernández de Torrijo (Panama) et Saowalak Thongkuay (Thaïlande).

### **IV. Questions relatives à l'application de la Convention : débat général**

9. Aucune séance n'a été organisée au titre du point 5 a) de l'ordre du jour. Des déclarations écrites, qui ont été mises en ligne, ont toutefois été communiquées par des États Membres<sup>1</sup> et des institutions et organisations prenant part à la Conférence en qualité d'observateurs, notamment des organisations internationales, des institutions nationales des droits de l'homme<sup>2</sup> et des organisations non gouvernementales<sup>3</sup>.

### **V. Tables rondes**

10. La Conférence a tenu trois tables rondes virtuelles à ses 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances, le 1<sup>er</sup> et le 3 décembre. Des exposés ont été faits par un groupe d'intervenants et ont été suivis de débats.

<sup>1</sup> Afrique du Sud, Andorre, Argentine, Australie (également au nom de l'Indonésie, du Mexique, de la République de Corée et de la Turquie), Autriche, Bangladesh, Belgique, Brunéi Darussalam (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Inde, Islande, Israël, Italie, Japon, Malawi, Mexique, Myanmar, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, Pologne, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovénie, Suède, Tchèque, Turquie, Viet Nam et Zimbabwe.

<sup>2</sup> Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme.

<sup>3</sup> Licht für Die Welt et Redesfera Latinoamericana de la Diversidad Psicosocial.

**A. Handicap et entreprise : réalisation du droit des personnes en situation de handicap de travailler dans des environnements ouverts, inclusifs et accessibles**

11. La table ronde tenue au titre du point 5 b) i) de l'ordre du jour a été coprésidée par la Représentante permanente de la Hongrie et Vice-Présidente du Bureau, Katalin Annamária Bogyay, et par un représentant de Sense International au Kenya, Edwin Osundwa. Des exposés ont été faits par six intervenants : la Directrice de la planification, de l'intégration communautaire et du développement chez SG Enable, Phyllis Choo (Singapour) ; la Directrice du programme intitulé « Pacte de productivité » (modèle d'insertion professionnelle des personnes handicapées), Alejandra Consuelo León Rodríguez (Colombie) ; le fondateur et Président d'Access Israel, Yuval Wagner ; la fondatrice de The Valuable 500 et membre du réseau Ashoka et du Forum des jeunes leaders mondiaux du Forum économique mondial, Caroline Casey ; un membre du Comité des droits des personnes handicapées, László Lovász ; le Vice-Président de Merck et membre du comité directeur du Réseau mondial entreprises et handicap de l'Organisation internationale du Travail, Don Watson.

**B. Répondre aux droits et aux besoins des personnes âgées en situation de handicap : vieillissement et tendances démographiques**

12. La table ronde tenue au titre du point 5 b) ii) de l'ordre du jour a été coprésidée par le Représentant permanent adjoint et Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, Israel Choko Davies, et par la Conseillère à l'inclusion du handicap auprès du Comité international de la Croix-Rouge, Samridhi Rana Thapa. Des exposés ont été faits par cinq intervenants : la Présidente du Conseil national des personnes handicapées et Directrice nationale de la sécurité sociale au Ministère costaricien du travail et de la sécurité sociale, Ericka Álvarez Ramírez ; le Chef du Bureau des affaires européennes et internationales du Ministère français des solidarités et de la santé, Alexis Rinckenbach ; le Conseiller en matière de handicap au Cabinet du Président du Conseil italien, Giuseppe Recinto ; la fondatrice de Focus of Disabled Persons (Nairobi), Jane Nyawira Miano ; le Président de la Myanmar Association of Persons Affected by Leprosy, Soe Win.

**C. Promouvoir des environnements inclusifs pour assurer la pleine mise en œuvre de la Convention**

13. La table ronde tenue au titre du point 5 b) iii) de l'ordre du jour a été coprésidée par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, Jukka Salovaara, et par le Vice-Président de la Rede Latino Americana de Organizações Não Governamentais de Pessoas com Deficiência e Suas Famílias, Juan Ángel de Gouveia. Un message d'introduction du Ministre finlandais des affaires étrangères, Pekka Haavisto, a été diffusé en vidéo. Des exposés ont été faits par six intervenants : la Première Dame d'Équateur et Présidente du secrétariat technique du plan « Toda Una Vida », Rocío de Moreno (message vidéo) ; le Commissaire principal chargé des questions relatives aux personnes handicapées au Ministère polonais de la famille et de la politique sociale, Paweł Wdówik ; le fondateur d'EyeSyght et de Hailos (Australie), Santiago Velasquez ; l'ancienne Chef de l'accessibilité chez IBM et fondatrice de FrancesWestCo (États-Unis d'Amérique), Frances West ; la

Directrice de Transforming Communities for Inclusion (Asie-Pacifique), Bhargavi Davar ; un membre du conseil d'Inclusion International (Malawi), Mark Mapemba.

## **VI. Dialogue interactif entre les États parties, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes sur l'application de la Convention**

14. Le point 6 de l'ordre du jour a été examiné à la 6<sup>e</sup> séance, qui a été présidée par le Président de la Conférence. Des exposés ont été faits par : le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin ; la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet (message vidéo) ; la Directrice exécutive du Pacte mondial des Nations Unies, Sanda Ojiambo ; la Représentante spéciale auprès de l'Organisation des Nations Unies et Directrice du Bureau de l'Organisation internationale du Travail pour les Nations Unies, Beate Andrees ; la Coordinatrice principale de l'inclusion numérique à l'Union internationale des télécommunications, Roxana Widmer-Iliescu.

15. Des exposés ont également été faits par des représentants d'autres organismes et par un titulaire de mandat : le Président du Comité des droits des personnes handicapées ; le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées ; l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité ; une représentante de la société civile, Sue Swenson.

## **VII. Décisions de la Conférence des États parties**

16. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 30 novembre, la Conférence a adopté à l'unanimité les trois décisions proposées par son bureau au titre du point 6 de l'ordre du jour (voir annexe I).

## **VIII. Clôture de la session**

17. Les représentants de la Finlande, de la Hongrie, du Libéria et de Singapour, en leur qualité de Vice-Présidents de la Conférence, ont fait des déclarations au titre du point 8 de l'ordre du jour.

18. Dans l'allocation de clôture qu'il a prononcée à la 7<sup>e</sup> séance, le 11 décembre, le Président de la Conférence a exprimé sa profonde gratitude au Bureau, à tous les États parties et au Secrétariat pour leur appui résolu aux travaux menés par la Conférence sous sa présidence. Il a remercié une nouvelle fois celles et ceux qui avaient contribué au très bon déroulement de la session, malgré les circonstances exceptionnelles dans lesquelles elle s'était tenue du fait de la crise liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

## Annexe I

### **Décisions de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées à sa treizième session**

À sa treizième session, la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées a adopté les décisions suivantes :

#### **Décision 1**

##### **Date et lieu de la quatorzième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées**

Conformément à la résolution 61/106 de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 2006 et compte tenu des paragraphes 1 et 2 de l'article premier du Règlement intérieur de la Conférence, la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées décide que sa quatorzième session se tiendra au Siège du 15 au 17 juin 2021.

#### **Décision 2**

##### **Ressources et appui consentis à la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées**

La Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées note que des ressources et un appui ont été consentis pour la tenue de la treizième session de la Conférence, et recommande à nouveau que le Secrétaire général continue de fournir un appui suffisant en vue de la tenue de la quatorzième session et des sessions futures de la Conférence.

#### **Décision 3**

##### **Prière faite au Secrétaire général de communiquer le rapport de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées sur les travaux de sa treizième session**

La Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées décide de prier le Secrétaire général de bien vouloir communiquer à tous les États parties et observateurs le rapport de la Conférence sur les travaux de sa treizième session.

## Annexe II

### **Résumé par le Président des travaux de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées à sa treizième session**

#### **I. Ouverture de la session**

1. À titre d'introduction, le Président de la Conférence, Cristian Espinosa, a évoqué les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se tenait la session du fait de la crise de la COVID-19 et énoncé les règles de sécurité établies par le Secrétariat pour les réunions en présentiel.

2. Dans sa déclaration liminaire, le Ministre équatorien des affaires étrangères, Luis Gallegos, a lui aussi évoqué les circonstances difficiles dans lesquelles se tenait la Conférence, tout en soulignant que les situations de crise pouvaient être porteuses d'occasions à saisir. Il a demandé instamment que les personnes handicapées soient prises en compte à titre prioritaire en tant qu'actrices de premier plan et bénéficiaires de l'action menée au niveau mondial pour lutter contre la COVID-19, assurer le relèvement et reconstruire en mieux. Il a signalé que cet objectif s'inscrivait dans le prolongement de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des progrès accomplis par la suite pour ce qui était de placer la question du handicap au premier rang des préoccupations internationales.

3. Le Secrétaire général a rendu compte de l'action menée par l'Organisation pour faire face à la crise de la COVID-19, promouvoir le relèvement et reconstruire en mieux en assurant l'inclusion des personnes handicapées. Il a appelé l'attention sur le premier rapport d'étape concernant la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, dans lequel étaient présentées les mesures prises pour atteindre les objectifs fixés et les principales lacunes qui restaient à combler. Il a préconisé une action concertée et des efforts de coopération afin de mettre les droits et la perspective des personnes handicapées au centre de la riposte mondiale face à la COVID-19.

4. Le Président de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale a rappelé que les personnes vulnérables, notamment les personnes handicapées, devaient continuer de se voir accorder une place centrale dans le cadre des efforts visant à assurer le relèvement et à reconstruire en mieux après la pandémie, et souligné que de nouveaux progrès seraient nécessaires pour réaliser les objectifs de développement durable.

5. Le Président du Comité des droits des personnes handicapées, Danlami Umaru Basharu, a plaidé en faveur de la participation effective des personnes handicapées et des organisations qui les représentaient à l'élaboration des mesures visant à lutter contre la COVID-19, à assurer le relèvement et à reconstruire en mieux. Il a mis l'accent sur les obstacles à l'accessibilité qui entravaient la réalisation de cet objectif et appelé l'attention sur les possibilités de coopération future.

6. Le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées, Gerard Quinn, a demandé instamment que les objectifs de développement durable et la Convention servent de fil directeur aux changements systémiques qui s'opéraient dans la société et se fondent sur l'action menée à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale de sorte que les mesures prises pour lutter contre la COVID-19, assurer le relèvement et reconstruire en mieux tiennent compte de la question du handicap.

7. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité, María Soledad Cisternas Reyes, a souligné qu'il importait de mieux orienter les politiques en y intégrant les questions interdisciplinaires relatives au

handicap et les mégadonnées afin d'élaborer des principes d'action efficaces et précis. Elle a plaidé en faveur d'une accessibilité universelle et d'efforts concertés visant à promouvoir les droits des femmes et des filles handicapées.

8. Un représentant de la société civile, Idriss Alzouma, a mis l'accent sur la non-prise en compte des personnes handicapées dans les politiques nationales de lutte contre la COVID-19. Il a souligné qu'il fallait reconstruire en mieux et expliqué que les politiques inclusives exigeaient une planification efficace à chaque étape, jusqu'à ce que les mesures prises fassent une différence sur le terrain.

## II. Tables rondes

### A. Handicap et entreprise : réalisation du droit des personnes en situation de handicap de travailler dans des environnements ouverts, inclusifs et accessibles

9. La table ronde a été coprésidée par la Représentante permanente de la Hongrie et Vice-Présidente du Bureau, Katalin Annamária Bogyay, et par un représentant de Sense International au Kenya, Edwin Osundwa.

10. La Directrice de la planification, de l'intégration communautaire et du développement chez SG Enable (Singapour), Phyllis Choo, a fait observer que pour favoriser l'emploi des personnes handicapées, les secteurs public et privé et les organisations à but non lucratif devaient déployer des efforts concertés et un appui devait être apporté aux employeurs, aux programmes d'éducation spécialisée, aux écoles professionnelles et aux initiatives visant à aider les jeunes à passer de l'école à la vie active.

11. La Directrice du programme intitulé « Pacte de productivité » (Colombie), Alejandra Consuelo León Rodríguez, a estimé que les décideurs devaient examiner les modèles qui avaient fait leurs preuves en matière d'inclusion du handicap dans le domaine de l'emploi, consulter les organisations de personnes handicapées et renforcer les capacités en déterminant quelles étaient les pratiques exemplaires. Selon elle, le Pacte de productivité était une initiative régionale multipartite qui avait abouti à la création d'un cadre facilitant l'inclusion du handicap sur le marché du travail.

12. Le fondateur et Président d'Access Israel, Yuval Wagner, a évoqué le succès des mesures réglementaires prises par Israël afin que les personnes handicapées représentent au moins 3 % du personnel recruté dans les entreprises. Il a plaidé en faveur de programmes de sensibilisation dirigés par des personnes handicapées, des activités de recherche, de la connaissance des pratiques exemplaires, de la formation et du renforcement des capacités à tous les niveaux.

13. La fondatrice de The Valuable 500 et membre du réseau Ashoka et du Forum des jeunes leaders mondiaux du Forum économique mondial, Caroline Casey, a énuméré les obstacles que rencontraient les personnes handicapées dans l'accès à l'emploi, notamment en raison de la concurrence exercée par d'autres mesures de promotion de la diversité, de la méconnaissance de la valeur apportée par les personnes handicapées et leurs familles et du manque de détermination des équipes de direction, et expliqué comment son organisation s'employait à éliminer ces obstacles systémiques.

14. Un membre du Comité des droits des personnes handicapées, László Lovászy, a mis en lumière les possibilités liées aux progrès technologiques en matière de santé, d'inclusion, d'accessibilité et d'aménagement raisonnable.

15. Le Vice-Président de Merck chargé des questions relatives au lieu de travail et des services aux entreprises à l'échelle mondiale, Don Watson, a fait part des expériences de Merck en matière d'inclusion du handicap à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, des normes adoptées en matière de lieu de travail, de la création du Conseil mondial pour l'inclusion du handicap et du Merck Capability Network, ainsi que de la collaboration établie avec Disability:IN et The Valuable 500.

## **B. Répondre aux droits et aux besoins des personnes âgées en situation de handicap : vieillissement et tendances démographiques**

16. La table ronde a été coprésidée par le Représentant permanent adjoint et Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, Israel Choko Davies, et par une représentante de la société civile, Samridhi Rana Thapa.

17. La Présidente du Conseil national des personnes handicapées et Directrice nationale de la sécurité sociale au Ministère costaricien du travail et de la sécurité sociale, Ericka Álvarez Ramírez, a fait le point de l'action menée à l'échelon national et régional en matière de collecte de données ventilées et de protection de l'autonomie et de la capacité juridique des personnes handicapées, en particulier des personnes âgées.

18. Le Chef du Bureau des affaires européennes et internationales du Ministère français des solidarités et de la santé, Alexis Rinckenbach, a présenté les groupes de travail, activités et outils relatifs au vieillissement mis en place par l'Union européenne et par l'ONU et évoqué la façon dont la France s'en était inspirée pour définir des orientations en matière de logement et de sécurité sociale.

19. Le Conseiller en matière de handicap au Cabinet du Président du Conseil italien, Giuseppe Recinto, a décrit la réforme du système de protection sociale entreprise par l'Italie. Il a expliqué que l'assistance offerte dans le cadre du précédent système était cloisonnée et trop axée sur la protection et présenté le projet relatif à un nouveau système fondé sur la sensibilisation, l'intégration, l'autodétermination et l'appui individualisé.

20. S'appuyant sur son expérience personnelle et professionnelle, la fondatrice de Focus of Disabled Persons (Nairobi), Jane Nyawira Miano, a décrit les problèmes que rencontraient les personnes handicapées vieillissantes au Kenya et dans d'autres pays en développement, notamment en raison de la COVID-19. Elle a souligné que les soins de santé, le transport, le logement et les technologies de l'information et des télécommunications devaient être accessibles et abordables et que les personnes âgées handicapées devaient être en mesure de participer à l'élaboration des politiques.

21. Le Président de la Myanmar Association of Persons Affected by Leprosy, Soe Win, a fait part de son expérience personnelle en tant que personne âgée handicapée, et en particulier en tant que personne touchée par la lèpre au Myanmar. Il a appelé de ses vœux le renforcement des politiques nationales afin de protéger les droits des personnes âgées touchées par la lèpre, de leur permettre d'accéder aux services nécessaires et de faciliter leur participation à vie locale.

### **C. Promouvoir des environnements inclusifs pour assurer la pleine mise en œuvre de la Convention**

22. La table ronde a été coprésidée par le Représentant permanent de la Finlande, Jukka Salovaara, et par un représentant de la société civile, Juan Angel de Gouveia.

23. Le Ministre finlandais des affaires étrangères, Pekka Haavisto, a fait des observations liminaires dans lesquelles il a présenté le modèle mis au point par la Finlande pour lutter contre les inégalités et protéger les droits des personnes handicapées, qui figure dans le programme baptisé « Une Finlande inclusive et compétente ». Il a expliqué que ce modèle avait pour principes fondamentaux une approche fondée sur les droits humains, l'appui à des institutions, stratégies et politiques nationales égalitaires, accessibles et non discriminatoires, l'égalité des genres et la participation de la société civile.

24. La Première Dame d'Équateur, Rocío de Moreno, a expliqué que la COVID-19 avait forcé les dirigeants nationaux et locaux à réévaluer l'efficacité des institutions et des politiques. Elle a indiqué que le cadre juridique et les politiques en vigueur en Équateur, notamment le plan « Toda Una Vida », étaient en phase avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et a plaidé en faveur de l'accessibilité des espaces publics et de l'inclusion dans les espaces décisionnels.

25. Le Commissaire principal chargé des questions relatives aux personnes handicapées au Ministère polonais de la famille et de la politique sociale, Paweł Wdówik, a évoqué la politique relative à l'accès des personnes handicapées à l'information, à l'éducation, à l'environnement, à l'inclusion sociale et à l'autonomie de vie, ainsi que l'augmentation des fonds alloués à la mise en œuvre des mesures y relatives, qui étaient le fruit du dialogue instauré avec les groupements de personnes handicapées et la société civile.

26. Le fondateur d'EyeSyght et de Hailos, Santiago Velasquez, a fait observer qu'il n'était pas difficile d'être inclusif, il suffisait de le vouloir. Il a expliqué en quoi le fait de consulter les personnes handicapées facilitait l'inclusion et dit que l'accessibilité bénéficiait à toutes les personnes, handicapées ou non, tout en étant intéressante du point de vue financier.

27. La fondatrice de FrancesWestCo, Frances West, a mis l'accent sur le déploiement technologique au service de sociétés inclusives sur le plan individuel et institutionnel. Elle a montré comment les nouvelles technologies telles que l'Internet des objets et les maisons et les transports connectés, ainsi que les progrès accomplis en matière d'intelligence artificielle et d'analyse des données, pouvaient contribuer à améliorer le lieu de travail et la qualité de vie globale des personnes handicapées.

28. La Directrice de Transforming Communities for Inclusion (Asie-Pacifique), Bhargavi Davar, expliquant les dommages que causaient les systèmes de santé mentale traditionnels, a préconisé le passage d'un modèle médical à un modèle social en la matière. Elle a estimé que les décisions devaient revenir aux personnes atteintes de handicaps psychosociaux plutôt qu'aux prestataires de services médicaux.

29. Un membre du conseil d'Inclusion International (Malawi), Mark Mapemba, a centré l'attention sur les environnements inclusifs pour les personnes atteintes de handicaps intellectuels. Il a fait part de son expérience personnelle en matière d'accessibilité et plaidé en faveur de la conception universelle, de directives relatives à l'écoute, à l'inclusion et au respect et d'une coopération renforcée entre les gouvernements et la société civile.

### **III. Dialogue interactif entre les États parties, les organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes sur l'application de la Convention**

30. Le Président de la Conférence a ouvert et présidé le dialogue interactif.

31. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin, a souligné que la session avait permis de renforcer les cadres institutionnel, juridique et programmatique et de placer la question du handicap au premier rang des préoccupations internationales, citant les efforts que la communauté internationale faisait pour tenir compte de la question du handicap dans l'action visant à assurer le relèvement et à reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19. Il a noté que le recours à des plateformes virtuelles permettait d'améliorer l'accessibilité et d'assurer l'égalité des chances. Il a également évoqué les activités menées par le Département des affaires économiques et sociales en vue d'atténuer les répercussions de la COVID-19 sur les personnes handicapées et d'élaborer des recommandations pertinentes dans le cadre des efforts visant à créer des environnements inclusifs, accessibles et durables.

32. La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, a exhorté les États parties à mettre les personnes handicapées au centre des efforts visant à lutter contre la COVID-19 et à assurer le relèvement. Elle a donné des précisions sur le rôle joué par le Haut-Commissariat dans la conception du programme de développement incluant le handicap et le lancement d'une nouvelle stratégie relative aux droits des personnes handicapées.

33. La Directrice exécutive du Pacte mondial des Nations Unies, Sanda Ojiambo, a décrit l'action menée pour promouvoir des modèles d'activité inclusifs sur le lieu de travail, sur le marché et dans la collectivité. Elle a mis l'accent sur le guide d'inclusion du handicap élaboré à l'intention des entreprises, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, ainsi que sur les mécanismes de responsabilisation y relatifs.

34. La Directrice du Bureau de l'Organisation internationale du Travail pour les Nations Unies, Beate Andrees, a énuméré les initiatives de coopération mises en œuvre par l'organisation en 2020, notamment le dialogue établi avec le secteur privé par l'intermédiaire du Réseau mondial entreprises et handicap. Elle a également donné des exemples de partenariats efficaces, notamment le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, qui avaient abouti à l'élaboration de nouveaux modèles en matière d'inclusion du handicap et de collecte de données.

35. La Coordinatrice principale de l'inclusion numérique à l'Union internationale des télécommunications, Roxana Widmer-Iliescu, a noté que la COVID-19 avait montré qu'il était absolument essentiel d'assurer l'accessibilité des technologies de l'information et des communications. Dans le cadre de la riposte face à la pandémie, l'Union avait mis au point de nombreux outils, tels que des directives en matière d'accessibilité à l'intention des décideurs, des règles de fonctionnement pour le secteur de la télésanté et des directives relatives à l'interprétation en langue des signes en ligne, en particulier pour l'enseignement à distance.

36. Le Président du Comité des droits des personnes handicapées a souligné qu'il importait d'inclure les personnes handicapées dans le système des Nations Unies. Tout en félicitant l'ONU du lancement de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, il a estimé qu'il fallait promouvoir la participation des personnes handicapées, assurer une plus grande accessibilité et renforcer les mesures d'aménagement raisonnable.

37. Le Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées a manifesté son appui à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et remercié sa prédécesseure d'avoir facilité l'élaboration de la Stratégie au cours de la phase initiale. Il a fait part de ses perspectives sur ses futurs travaux en mettant l'accent sur les grands défis mondiaux liés à la COVID-19 et aux changements climatiques, sur les formes de discrimination croisée peu visibles, notamment celles que subissaient les personnes âgées, les personnes autochtones et les détenus handicapés, ainsi que sur certaines questions particulières souvent laissées de côté, telles que celles relatives à l'accès et à la participation des personnes handicapées aux activités culturelles.

38. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour les questions de handicap et d'accessibilité a présenté son plan d'action, notamment les activités axées sur les enfants handicapés, les femmes et les filles handicapées, l'accessibilité universelle, le vieillissement, l'éducation, les activités de police et la prise en compte systématique du modèle du handicap fondé sur les droits humains. Elle a indiqué que son bureau communiquait sur ses activités au moyen de matériel pédagogique, de publications et de sites Web accessibles.

39. Une représentante de la société civile, Sue Swenson, a estimé que la pandémie de COVID-19 avait montré que les progrès institutionnels et sociétaux accomplis au cours des dernières décennies étaient insuffisants et ne contribuaient pas à bâtir la résilience dont le monde avait tant besoin. Elle a lancé un appel à l'action visant à faire en sorte que la riposte face à la COVID-19 et les activités de relèvement soient inclusives, que les personnes handicapées soient consultées et que les données et les systèmes d'information disponibles soient pleinement mis à profit.

#### **IV. Clôture de la session**

40. Dans les observations finales qu'ils ont faites en leur qualité de Vice-Présidents de la Conférence, les représentantes et représentants de la Finlande, de la Hongrie, du Libéria et de Singapour ont mis l'accent sur l'importance de la Conférence et indiqué que la session avait été menée à bonne fin grâce aux efforts concertés déployés par le Bureau, les États parties, le Secrétariat et la société civile.

41. Dans ses observations finales, le Président de la Conférence a remercié le Bureau, tous les États parties, le Secrétariat, les organismes des Nations Unies, la société civile et les autres partenaires. Il a salué la collaboration entre toutes les parties prenantes et les efforts exceptionnels qui avaient été faits pour assurer le bon déroulement de la Conférence malgré les difficultés liées à la crise de la COVID-19. Il a résumé les principales questions examinées durant la session, les thématiques abordées dans le cadre des différentes tables rondes ainsi que les résultats des deux premiers tours de scrutin organisés aux fins de l'élection des membres du Comité des droits des personnes handicapées. Il a réaffirmé l'importance du rôle joué par la Conférence et estimé que la session avait permis d'atteindre les objectifs fixés : faire en sorte que la perspective des personnes handicapées soit placée au premier rang des préoccupations internationales et servir de plateforme mondiale unique pour l'établissement de partenariats et de réseaux multipartites visant à traduire les engagements mondiaux en action sur le terrain. Enfin, il a rappelé que son gouvernement était déterminé à continuer de mettre tout en œuvre pour renforcer le statut et la pertinence de la Conférence en vue de bâtir un monde accessible, durable et inclusif pour les personnes handicapées.

## **Annexe III**

### **Organisations non gouvernementales accréditées auprès de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées à sa treizième session**

1. Alliance canadienne des troubles du spectre de l'autisme
  2. Asociación Colombiana Síndrome de Down (Asdown) Colombia
  3. Austrian Association Supporting the Blind and Visually Impaired/Hilfsgemeinschaft der Blinden und Sehschwachen Österreichs
  4. Bangladesh Disabled Development Trust
  5. Center for Independent Living of Persons with Disabilities, Kathmandu
  6. Centre pour les droits de la personne et le pluralisme juridique
  7. Commonwealth Disabled People's Forum
  8. Confederación Plena Inclusión España
  9. Disabled Rehabilitation and Research Association
  10. Down Syndrome Albania Foundation
  11. Draktsho Vocational Training Centre for Special Children and Youth
  12. Fight for Rights
  13. Ghana Federation of Disability Organisations
  14. International Disability and Development Consortium
  15. Korean Disability Forum
  16. Mental Health Europe/Santé Mentale Europe
  17. National Centre for Promotion of Employment for Disabled People
  18. National Disability & Development Forum
  19. Red Empleo Con Apoyo (RECA) Colombia
  20. Special Needs Initiative for Growth
  21. SPOON Foundation
  22. Thailand Association of the Blind
  23. The Donald Beasley Institute, Incorporated
-